

**Réservation pour le :**

**M**

**adresse :**

**téléphone :**

**mail :**

Le locataire dispose de :

- Salle 1 Jean Ferrat, en configuration suivante :
  - 944 personnes en mode conférence ou spectacle (chaises uniquement)
  - 944 personnes sans matériel avec piste de danse
  - 540 personnes attablées sans piste de danse
  - 492 personnes attablées en mode mariage avec piste de danse
- Salle 2 (2/3 Jean Ferrat), en configuration suivante :
  - 576 personnes en mode conférence ou spectacle (chaises uniquement)
  - 576 personnes sans matériel avec piste de danse
  - 342 personnes attablées sans piste de danse
  - 294 personnes attablées en mode mariage avec piste de danse
- Salle 3 (1/3 Jean Ferrat), en configuration suivante :
  - 368 personnes en mode conférence ou spectacle
  - 368 personnes sans matériel avec piste de danse
  - 198 personnes attablées en mode mariage avec piste de danse
  - 180 personnes attablées en mode mariage avec piste de danse et petit podium mobile
- Salle Aimé Césaire, en configuration suivante :
  - 96 personnes assises
  - 42 personnes en mode réunion

**Le**

**2017 de 8h00 à 4h00 (+2 heures pour rangement)**

**en vue d'organiser :**

en complément, le locataire déclare prendre la ou les options suivantes :

- cuisine 360 €
- gradins 300 €
- vidéo projecteur 240 €
- bar 240 €
- sono avec régisseur Ville 720 €
- installation mobilier (sur plan) 400 €

**Soit un total général de : €**

**Conditions de paiement**

**au titre de la caution, une somme de 3 000 €** sera versée dès la réservation de la salle pour les dommages éventuels.

Elle sera restituée après vérification de l'état des lieux sortant et sous un délais minimum de 72 heures

**au titre de la caution pour l'option sonorisation, une somme de 2 000 €** sera versée dès la réservation du matériel pour les dommages éventuels

Elle sera restituée après vérification de l'état des lieux sortant et sous un délais minimum de 72 heures

**au titre des arrhes** (somme d'argent qu'une partie verse à la conclusion d'un contrat pour en assurer l'exécution), le versement de 10 % du montant de la location (options comprises), soit une somme de : € sera réglée par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public à l'Hôtel de Ville, Direction Protocole et Evénements.

**au titre du solde de la location de la salle**, une somme de € sera réglée par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public à l'Hôtel de Ville au plus tard.

Rillieux-la-Pape, le